



Légende :

Urbanisme :	<ul style="list-style-type: none"> Limites communales Dents creuses (AUDDICE, 2021) 	<ul style="list-style-type: none"> Bâti OAP (AUDDICE, 2021)
Hydrologie :	<ul style="list-style-type: none"> Cours d'eau Mare Surfaces en eau, étangs 	<ul style="list-style-type: none"> Axes de ruissellement
Réseau pluvial :	<ul style="list-style-type: none"> Réseau pluvial (séparatif ou unitaire) Ouvrages de gestion des eaux pluviales 	<ul style="list-style-type: none"> Fossé / Noue Puisard
Milieux sensibles :	<ul style="list-style-type: none"> Périmètre de Protection Rapprochée de captage AEP Zones à Dominante Humide Enveloppe de PPRi Zones inondables 	
Eléments paysagers d'intérêt hydraulique :	<ul style="list-style-type: none"> Haies Talus 	
Propositions d'aménagements dans le cadre du zonage :	<ul style="list-style-type: none"> Canalisations Talus / Merlon 	<ul style="list-style-type: none"> Fossé / Noue Ouvrage tampon
Zonage de gestion des eaux pluviales :		
Exutoires identifiés et débits de fuite autorisés : (ALISE, 2021)	<ul style="list-style-type: none"> Milieu Naturel - 2 l/s/ha aménagé Milieu Naturel - 1 l/s/ha aménagé Voirie ou réseau - 2 l/s/ha aménagé Voirie ou réseau - 1 l/s/ha aménagé Infiltration obligatoire Exutoire à créer 	
Prescriptions associées aux dents creuses : (ALISE, 2021)	<ul style="list-style-type: none"> 1a - Sous-sol interdit. Rehausse de la cote plancher de 30 cm par rapport au TN. 1b - Gestion des eaux pluviales à la parcelle obligatoire. 1c - Rehausse de la cote plancher et construction en éloignement de la route. 1d - Préconisation particulière. Se référer au rapport de phase 2 d'ALISE. 2 - Urbanisation ou densification déconseillées. 	

ALISE ENVIRONNEMENT - FEVRIER 2021

ETUDE PREALABLE A L'ELABORATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

MAÎTRE D'OUVRAGE :

COMMUNAUTE DE COMMUNES SOMME SUD-OUEST
TERRITOIRE DU SUD-OUEST AMIENOIS





PLAN N°10a - BEAUCAMPS-LE-VIEUX



